

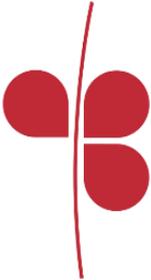
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-04-23



Le **douze avril deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 04 avril 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Saïd NACER, Séverine DERUDAS,

Etaient représenté(e)s : Madame Monique PASTORET (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Stéphane SALAH), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier FULGEROT), Madame Christelle POULAIN (Procuration donnée à Madame Patricia DELCOURT), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (Procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Gilles TUROTTE (procuration donnée à Madame Séverine DERUDAS), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Donatien DUCATILLION)

Était Absente : Madame Rabiah ARABEN

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Subvention exceptionnelle à l'Association « EPISOL59 »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour accueillir les nouveaux publics en 2023 et anticiper les difficultés croissantes des adhérents, l'Association EPISOL 59 sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 420€.

Il précise que cette subvention d'équilibre sollicitée correspond à un forfait de 20€ par famille pour l'accès à l'offre alimentaire et « l'accompagnement individuel de la famille dans sa globalité ». Le représentant de la famille ne doit pas bénéficier du RSA ou inscrit à pôle emploi soit 21 familles sur 32.

Il est précisé que Madame Corinne TABAKA n'a pas participé au vote.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité

DECIDE d'accorder à l'Association « EPISOL59 » une subvention exceptionnelle d'un montant de 420 €

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire

Télétransmis le 18 avril 2023
Publié sur le site de la ville le 20 avril 2023